

# FICHE ELEVE – COMPAGNIE GUETAPENS – COURS 2024/2025

PHOTO

Compagnie Guetapens : 0777283100 0661802408 [bboy.taka@gmail.com](mailto:bboy.taka@gmail.com) [quet.apens@yahoo.fr](mailto:quet.apens@yahoo.fr)  
[www.compagnieguetapens.fr](http://www.compagnieguetapens.fr) BREAK

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... âge : .....Classe : .....

Adresse : .....

Noms des responsables légaux :

.....

Numéros de téléphone :

Mail :

.....

Informations santé (Allergies alimentaires, physique et autres) :

.....

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence (et n°de téléphone) :

.....

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à la fin du cours de danse :

.....

Certificat médical fourni  Cotisation : 215 euros / 190 euros Baby break / 250 euros les 2 cours de break (samedi et dimanche)

+26 euros affiliation FFDANSE (non obligatoire sauf pour l'utilisation du « pass Sport ») + 30 EUROS COSTUMES SPECTACLE

Attestation responsabilité civile extra-scolaire fournie

lien hello asso avec nom et prénom de l'élève  Espèces

Facilités de paiement en 2 fois :

|   |   |
|---|---|
| 1 <sup>er</sup> octobre 2024                | 1 <sup>er</sup> novembre 2024               |
| 115 euros/100 euros baby/125 euros (2cours) | 100 euros/90 euros baby/125 euros (2 cours) |

Cours de danse choisi :

.....

J'ai bien pris connaissance du règlement de l'association Guetapens et je l'accepte.

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) de l'enfant..... déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement général des installations sportives municipales,
- Avoir une responsabilité civile couvrant les dégâts matériels et corporels,
- Être en bonne santé pour la pratique du break,
- Engager ma responsabilité en cas de litige et décline toute responsabilité de l'association Guetapens B'girlz, lors des activités proposées par cette dernière.

Date et signature précédées de « lu et approuvé » :

Troyes, le .....

## **AUTORISATION DROIT A L'IMAGE**

Dans le cadre de notre association, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e)....., responsable légale(e) de.....,

- autorise l'association Guetapens à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités.
  
- n'autorise pas l'association à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités.

A Troyes, le.....

Signature

## **AUTORISATION D'HOSPITALISATION ET DE SOINS D'URGENCE**

Je soussigné(e), M. ou Mme....., représentant(e) légal(e) de ..... , autorise les responsables et encadrants de l'association Guetapens à le/la transporter vers le service des urgences du centre hospitalier de Troyes ou de faire intervenir sur place les pompiers ou le SAMU et à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'urgence est : .....

Numéro de téléphone :..... mail : .....

A ..... le .....

SIGNATURE :

# REGLEMENT DE L'ASSOCIATION GUETAPENS – SAISON 2024/2025

Compagnie Guetapens : Taka : 0777283100 [bboy.taka@gmail.com](mailto:bboy.taka@gmail.com) Audrey : 0661802408 [guet.apens@yahoo.fr](mailto:guet.apens@yahoo.fr)

## CALENDRIER

Les cours de danse débutent le samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024 et se terminent vers le 22 juin 2025. Les cours ne seront pas ouverts pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf exceptions. Les cours de break du dimanche ont lieu au complexe Artelesa (rue Burgard 10000 Troyes). Le cours de break du samedi a lieu à la salle Omnisport (120 avenue Robert Schuman 10000 Troyes). Des répétitions exceptionnelles ou des sessions de rattrapage pourront avoir lieu un autre jour dans la mesure du possible.

**INSCRIPTION ET COTISATION** : Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse en compétition, datant de moins d'un mois, est obligatoire ainsi qu'une attestation de responsabilité civile extra-scolaire. Chaque élève doit régler sa cotisation dès le 3<sup>ème</sup> cours (les 2 premiers cours étant des cours d'essai gratuit). La cotisation à l'année est d'un montant de 215 euros et de 190 euros pour le baby break et de 250 euros pour 2 cours de break (lien hello asso ou en espèces). Toute inscription est un engagement. Les cours ne sont pas remboursables (sauf cas exceptionnel : déménagement, raison médicale, fermeture longue des cours de danse). Une absence intermittente ne dispense pas du forfait annuel intégral. Concernant les compétitions Fédération Française de Danse (elles ne sont pas obligatoires et suggérées par le professeur), la licence est de 26 euros (coût supplémentaire à ajouter à la cotisation annuelle). Par contre, La licence est obligatoire pour l'utilisation du Pass'sport. Pour le spectacle de NOËL : on vous demandera 30 euros pour le costume que les élèves garderont (coût supplémentaire à ajouter à la cotisation annuelle).

**COURS** : Une tenue correcte est exigée pour assister aux cours (vêtements de sport, cheveux attachés ou casquette, baskets propres tirées du sac, pas de chewing-gum, pas de bijou imposant, bouteille d'eau). Les élèves doivent être prêts dans la salle et en tenue 5 minutes avant le début du cours. Les téléphones portables doivent être réglés sur silencieux et doivent être utilisés dans l'établissement de manière raisonnable.

Afin de respecter la concentration des élèves, les parents et amis n'assistent pas aux cours (Nous organiserons des portes ouvertes afin que vous puissiez voir vos enfants en cours de danse). Des photos ou vidéos pourront être prises pendant les activités (les personnes ne souhaitant pas être sur les supports de communication de la compagnie Guetapens doivent nous le signaler).

**EVENEMENTS** : La compagnie Guetapens organisera quelques manifestations : goûter de Noël, spectacles, participation à divers événements selon les programmations prévues lors de la saison.

L'apprentissage des chorégraphies de spectacle demandera d'être assidu (une présence et une activité régulière). Seuls les élèves qui le souhaiteront et qui seront assidus et motivés en cours et répétitions participeront aux spectacles et événements.

Le coût des costumes de spectacle est à la charge de l'élève (si cela s'avère nécessaire). Un forfait de 30 euros sera demandé par costume et devra être réglé dans l'année (vous conserverez le costume).

**RESPONSABILITE** : L'association bénéficie d'une assurance spécifique à toutes ses activités. Les professeurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des heures de cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans la salle et vestiaire. **Chaque élève doit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile.**

**AUTRES** : La consommation de nourriture et de boisson est interdite (l'eau est autorisée).